

3 Je déclare Mon véhicule professionnel

Si je suis amené(e) à utiliser mon véhicule personnel dans le cadre d'un déplacement professionnel, je dois déclarer au préalable mon véhicule dans l'application Notilus.

L'indemnité kilométrique à laquelle je peux prétendre dans ma note de frais va dépendre de la puissance fiscale de mon véhicule déclaré.

Sans cette déclaration, je ne dispose pas d'autorisation de circuler avec mon véhicule personnel et je ne peux pas prétendre à un remboursement d'indemnités kilométriques.

Dans mon profil, dans l'onglet « Mes données », dans le pavé « Véhicules », je clique sur le bouton +

Je complète les informations demandées (en rouge) et je coche la case assurance (si je suis bien assurée pour mes trajets professionnels).

Je clique sur le bouton **Ajouter** pour enregistrer mon véhicule.

En haut de l'écran des alertes rouges apparaissent :

Un pavé « Documents » apparaît en bas de la page pour ajouter ma carte grise et mon attestation d'assurance.

Je clique sur le bouton + dans ce pavé et je crée les deux documents « Carte grise » et « Certificat d'assurance ».

J'ai pris la précaution de numériser et stockés ces documents sur mon PC. Lors de la création de chaque document, une trappe me permet de joindre le document numérisé pour contrôle.

Déposez ici vos pièces jointes

A noter : Avant d'enregistrer chaque pièce jointe, j'attends d'avoir la coche verte sur le document numérisé :

Dans le cas contraire, la pièce jointe ne serait pas intégrée dans le document.

Mon véhicule est correctement renseigné, mes 2 documents sont créés et associés chacun à une pièce jointe, je peux alors cliquer sur le bouton en bas à droite pour passer mon véhicule au statut **Statut : A traiter**.

Le pôle voyage reçoit un mail pour traiter ce véhicule et si tout est conforme, il saisit une autorisation de circuler.

Je reçois en retour un mail pour m'informer que mon véhicule est autorisé à circuler.

4 Je gère Mes préférences analytiques

Dans mon profil , dans l'onglet **Mon profil**

Je clique sur le bouton **Préférences analytiques** puis sur le bouton +

Je sélectionne le type de mission et je complète les informations demandées.

Je coche la case pour que le centre de coût soit affiché par défaut dans la mission de ce type.

Je clique sur le bouton **Ajouter** *Si un EOTP est nécessaire, je le choisis*

Je renouvelle la même opération pour chaque type de mission.

Je peux créer plusieurs préférences pour un même type de mission, mais je ne peux en cocher qu'une seule « Par défaut ».

Lors de la saisie de ma mission, je peux alors changer de centre de coût en cliquant dans l'onglet « Préférence analytique ».

Bienvenue dans Notilus InOne

Votre nouveau logiciel pour gérer vos déplacements et vos frais

Ma première connexion

Compléter les données de mon profil,
Synchroniser mon profil avec l'agence FCM,
Déclarer mon véhicule personnel
Gérer mes préférences analytiques

A noter :

A chaque création de mission, il est impératif d'avoir un centre de coût saisi dans la répartition analytique.

Il permet d'imputer budgétairement le déplacement sur le bon centre financier et de diriger la mission et la note de frais vers les bons valideurs.

Sans préférences analytiques, il faut saisir le centre de coût dans chaque nouvelle mission.

L'enregistrement de préférences analytiques dans le profil, permet un pré-affichage du centre de coût dans chaque mission qui restera modifiable si besoin.

Les préférences analytiques se gèrent par type de mission. Si les 3 types de mission (Standard, Frais réels, Sans frais) sont utilisés, il est nécessaire à minima, d'enregistrer 3 préférences analytiques.

1 Je complète Les données de mon profil

Je me connecte à l'application NOTILUS à partir de mon navigateur internet en utilisant l'icône Notilus sur mon PC ou le lien de connexion : <https://esr-upec.notilus-inone.fr>

Lors de ma première connexion, je dois accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) de Notilus pour afficher la page d'accueil. Les CGU rappellent dans le respect de la RGPD que l'éditeur CEGID et ses partenaires doivent partager des données considérées comme sensibles pour pouvoir utiliser Notilus et commander de la billetterie gérée par l'Agence FCM.

Depuis la page d'accueil, j'accède à mon profil en cliquant sur le picto



Ensuite je clique sur l'onglet « Mes données » pour renseigner les informations obligatoires (en rouge) :

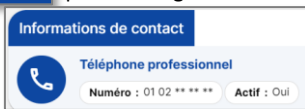


Je sélectionne le type « Téléphone professionnel »



Je clique sur le bouton **Ajouter** pour l'enregistrer.

Mon N° de téléphone professionnel est ajouté :



Je dispose de cartes d'abonnement ou de fidélité

Quand je me déplace professionnellement, je bénéficie de réductions (carte d'abonnement..) et/ou d'avantages (carte fidélité..).

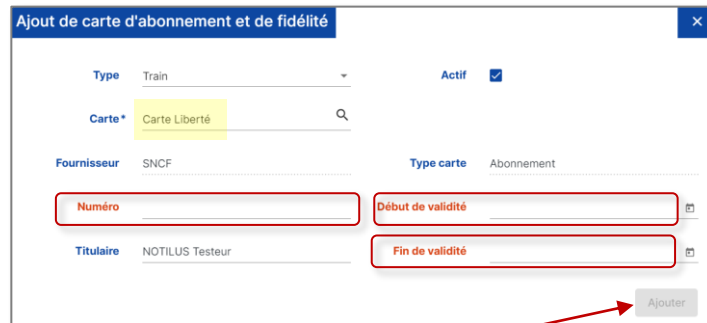
Pour pouvoir en bénéficier lors de mes commandes de billetterie dans Notilus, je dois les enregistrer dans mes données.



Je sélectionne ensuite sur quoi porte ma carte :



Et je renseigne les informations demandées (exemple) :



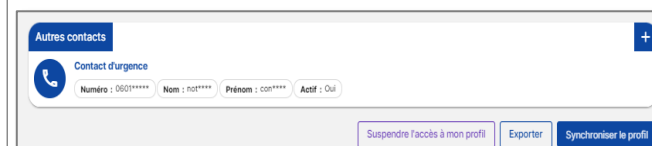
Je clique sur le bouton **Ajouter** pour enregistrer la carte.
Je renouvelle l'opération si j'ai plusieurs cartes.

A noter : Toutes les cartes sont présentes dans Notilus. Si je suis détenteur d'une carte qui n'est pas référencée dans Notilus, je le signale aux référents Notilus de l'UPEC qui m'ont été communiqués pour qu'elle soit ajoutée dans la base.

2 Je synchronise mon profil avec l'Agence FCM

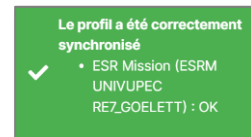
Pour avoir la possibilité de réserver ma billetterie dans Notilus, les informations stockées dans les données de mon profil (nom, prénom, date de naissance, téléphone professionnel, adresse mail ...) doivent être transférées à l'agence de voyage FCM.

Quand j'ai mis à jour les données de mon profil, sur la page de mes données en bas à droite,



Je clique sur le bouton **Synchroniser le profil**

Un message s'affiche en bas à gauche de la page écran pour m'informer que la synchronisation s'est correctement déroulée.



Je peux maintenant créer ma mission et accéder au portail de réservation si j'ai besoin de billetterie.

A noter : Seule la première synchronisation doit être déclenchée manuellement par le missionnaire ou son assistant(e) de saisie.

Les synchronisations suivantes seront déclenchées automatiquement par l'application Notilus en cas de détection d'une modification de mes données de profil.

cegid Notilus Retour à ma page d'accueil

Gérer mon profil et mes préférences

Déconnexion